

Hidalgo veut aussi vous interdire de fumer... dehors !

écrit par Christine Tasin | 31 mai 2019



Les fumeurs chassés de partout.

Des cafés, des restaurants, des voitures où il y a des enfants, des maisons des amis, des entreprises...

Jusqu'à présent ils pouvaient au moins se consoler un peu en allant fumer qui sur la terrasse qui sur le trottoir qui dans un parc voisin.

Même cela est en voie de disparition.

Nous savons nombre de grincheux qui mènent la vie dure à ceux qui fument sur leur balcon, au motif que ça sentirait la cigarette sur le leur, de balcon.

Nous savons nombre d'autres grincheux qui regardent de travers le fumeur en bas de chez lui qui l'empoisonnerait quand ils passent devant eux.

.

Et voici que Hidalgo sort l'arme suprême : il est interdit de fumer dans 52 parcs et jardins de Paris...

Les automobilistes, dehors ! Les fumeurs, dehors ! Les

islamophobes et autres anti-immigration, dehors ! Les misogynes (à la mode Schiappa-Hidalgo), dehors ! Les propriétaires de diesel, dehors ! Les propriétaires de vieilles voitures, dehors ! Les mâles blancs hétéros, dehors !

L'épuration selon Hidalgo va bon train...

Bientôt il n'y aura plus au centre de Paris que des bobos et des bobonnes et des immigrés. Tous travaillent à domicile ou presque ou bien vivant des aides sociales. Et puis les touristes, quand même, il faut bien que la racaille puisse se sustenter et se payer les belles Mercedes... roulant à l'essence... avec leur RSA !

.

Le modèle de Hidalgo, c'est le même que celui de Macron, c'est l'homme obéissant, qui ne pense pas, qui ne choisit pas, qui ne pollue pas, qui ne pense pas, qui ne vit pas, qui n'aime pas l'autre, qui n'aime pas la plèbe, qui n'aime pas le gros rouge qui tâche et ceux qui le boivent, qui n'aime pas le bon sens paysan, qui n'aime pas le Français moyen, celui qui proteste, celui qui défend son pré carré... Alors il faut supprimer à cet homme-là tous ses plaisirs. Plus de voiture, plus de cigarette, plus de gras, plus de sel, plus de viande, plus de fromage, plus de vin... Il doit rester, au bout, le robot du Meilleur des Mondes...

.

Il sera bientôt interdit de fumer dans 52 parcs et jardins de Paris

A partir du 8 juin, la cigarette sera interdite dans 10 % des espaces verts de la capitale. Les contrevenants pourront être sanctionnés par une amende de 38 euros.

Le Monde avec AFP Publié aujourd'hui à 11h36, mis à jour à 15h27

Temps de Lecture 2 min.

- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Envoyer par e-mail](#)

Dès le 8 juin, il sera interdit de fumer dans 52 parcs et jardins parisiens, soit 10 % des espaces verts de la capitale, a annoncé la Mairie de Paris vendredi 31 mai, à l'occasion de la journée mondiale sans tabac.

Cette mesure intervient après l'expérimentation, depuis juillet 2018, de cette interdiction dans six parcs des 3^e, 10^e, 12^e, 13^e, 15^e et 17^e arrondissements. Celle-ci a logiquement *« permis de faire diminuer le nombre de fumeurs présents dans ces parcs et de mégots jetés au sol »*, a communiqué la ville.

Lire aussi [L'interdiction de fumer dans les parcs expérimentée à Paris](#)

Quarante-six parcs et jardins supplémentaires ont donc *« été sélectionnés par les mairies d'arrondissement »* pour étendre ce dispositif, précise la ville. En dehors du parc Georges-Brassens (15^e), les espaces verts *« sans cigarette »* sont pour l'essentiel des squares de faible superficie.

Une amende de 38 euros

Pendant les premières semaines, les agents de la ville sensibiliseront les fumeurs, *« des panneaux d'information et des cendriers "ludiques" proposant des sondages baromètres, que l'on remplit avec son mégot, seront installés à chaque entrée principale des 52 jardins concernés »*, précise la Mairie de Paris.

A la suite de ces semaines de sensibilisation, prévues jusqu'au début du mois de juillet, les contrevenants pourront être sanctionnés par un procès-verbal de 38 euros, comme

l'amende actuellement mise en place pour les aires de jeux, a précisé la ville.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Le nombre de fumeurs en baisse, celui des vapoteurs en hausse](#)

Ces nouvelles mesures antitabac viennent s'ajouter à l'interdiction de la cigarette depuis 2015 dans les 500 aires de jeux des parcs parisiens. La Mairie de Paris a également voté en février dernier la mise en place de 19 rues « sans mégots ».

Trois plages sans tabac à Marseille

A Marseille, la municipalité a pris la décision d'interdire le tabac – et la diffusion de musique trop forte – sur trois de ses 21 plages : Pointe-Rouge, Borély et Bonneveine. Il s'agit, selon l'arrêté municipal, de « *protéger les non-fumeurs des dangers du tabagisme passif et de préserver le littoral des déchets (mégots, charbons...)* ». L'utilisation de narguilé, ou chicha, est quant à elle interdite sur toutes les plages de Marseille.

Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Ouistreham (Calvados), Propriano (Corse)..., plusieurs villes et stations balnéaires ont interdit le tabac au cours de ces dernières années sur certaines de leurs plages, à commencer par Nice qui, la première, a créé en 2012 une plage sans tabac.

La liste des 52 parcs et jardins parisiens concernés par l'interdiction de fumer :

Voir ici :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/05/31/la-mairie-de-paris-va-etendre-l-interdiction-de-fumer-a-52-parcs-et-jardins_5469848_3224.html